

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Délégation faite au Président**

**Réf. : n° 50 – 2010**

**Date : le 12 Juillet 2010**

**OBJET : Eau/Assainissement - Portable de relève - Contrat de maintenance**

**Exposé**

Le renouvellement d'un portable de relève des compteurs d'eau implique de souscrire une assistance téléphonique et une maintenance du logiciel et du matériel.

Aussi, il est proposé de signer un contrat d'assistance téléphonique et de maintenance du logiciel avec la société INCOM sur la base d'une redevance annuelle de 255 € HT et un contrat de maintenance du matériel avec la société ITRON sur la base d'une redevance de 336,12 € HT la première année et d'une redevance de 467,76 € HT la seconde et troisième année.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,**

**Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoir au Président,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

**Décide**

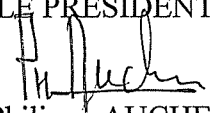
**ARTICLE 1 : de signer un contrat d'assistance téléphonique et de maintenance du logiciel avec la société INCOM « CITIS » - Villas d'Entreprise – Avenue de Dubna – HEROUVILLE ST CLAIR pour une durée d'un an reconductible 2 fois pour un montant de 255 € HT annuel, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau - nature 6156 (maintenance),**

**ARTICLE 2 :** de signer un contrat de maintenance du matériel avec la société ITRON – 9 rue Ampère – MACON pour une durée de 3 ans pour un montant de 336,12 € HT la première année et 467,76 € HT la seconde et troisième année, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau - nature 6156 (maintenance).

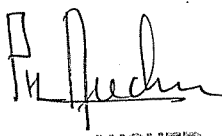
**ARTICLE 3 :** de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 15/07/2010  
et publication en notification  
du : 16/07/2010



LE PRESIDENT,  
  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT  
  
Philippe AUCHER